

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 06 JUIN 2024

Le jeudi 06 mai 2024 à 11 heures, les actionnaires de Résidences Dar Saada, société anonyme cotée à la Bourse de Casablanca et acteur de référence dans la promotion immobilière (ci-après la Société), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au Siège Social de la société, sur convocation du conseil d'administration.

Sur proposition du Directeur Général de la Société d'augmenter le montant de l'Emprunt Obligataire, tel qu'il a été proposé par le conseil d'administration du 29/03/2024 (et publié dans l'avis de réunion en date du 06 Mai 2024), afin de le porter de **100.000.000,00** dirhams à **120.000.000,00** dirhams, et ce dans le but de couvrir et faire face à toutes les charges liées à la réalisation de cette opération, l'assemblée générale a marqué son accord sur ladite proposition d'augmentation et a autorisé, en application des dispositions des articles 292 et suivants de la Loi, l'émission par la Société, en une ou plusieurs tranches, pendant une période de cinq (5) ans à compter la date d'Assemblée, d'un emprunt obligataire par voie de placement privé, d'un montant nominal maximum global de **cent vingt millions de dirhams (120.000.000,00 MAD)**, garanti par des sûretés Réelles (hypothèques).

La Société a clôturé avec succès l'émission dudit emprunt obligataire par placement privé, d'un montant de **cent vingt millions de dirhams (120.000.000,00 MAD)**.

Pour rappel, l'opération a été structurée comme suit :

Nature des titres	Obligations non cotées à la Bourse de Casablanca, dématérialisées par inscription en compte auprès des intermédiaires financiers habilités et admises aux opérations du Dépositaire Central (Maroclear).
Forme juridique des titres	Nominative
Plafond de l'émission	120.000.000 MAD
Nombre maximum de titres à émettre	1.200 obligations
Valeur nominale unitaire	100.000 MAD
Maturité	10 Ans
Date de souscription	10/06/2024
Date de jouissance	10/06/2024
Daté d'échéance	10/06/2034
Prix d'émission	Au pair, 100% de la valeur nominale, soit 100.000 MAD
Prime de risque	210 points de base
Taux d'intérêt facial	Révisable annuellement : 5,25% pour la première année. Taux révisable annuellement. Pour la première année, le taux d'intérêt facial est de 5,25% . Le taux d'intérêt facial est déterminé par interpolation linéaire aux références au taux 52 semaines déterminé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor tel que publié par Bank Al-Maghrib le 04/06/2024 , soit 3,15% augmenté d'une prime de risque de 210 points de base , soit un taux de 5,25% . Au-delà de la 1 ^{ère} année, le taux de référence 52 semaines monétaire sera déterminé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle que publiée par Bank Al Maghrib 5

jours ouvrés avant la date d'anniversaire de la date de jouissance. Le taux de référence ainsi obtenu sera augmenté d'une prime de risque de **210 points de base** et sera communiqué par la Société aux investisseurs et publié sur le site internet de la Société, 3 jours ouvrés avant la date d'anniversaire de chaque date de révision du taux.

Remboursement du principal	<u>Amortissement annuel linéaire en dix (10) échéances</u>
Notation	Aucune
Garantie	Les obligations de la présente émission font l'objet d'une garantie consistant en une hypothèque de premier rang, à hauteur d'un montant total de 120.000.000 MAD, sur les titre fonciers n° 97113/04, 97086/04, 97083/04, 97087/04, 97084/04 relatifs aux biens immobiliers d'une superficie totale de 708.367 m ² , immatriculé auprès de la conservation de la propriété foncière de Marrakech.
Représentation de la masse des Obligataires	Monsieur Mohamed HDID

Par ailleurs, l'ensemble des résolutions restantes soumises par le Conseil d'Administration et publiées dans l'avis de réunion (valant avis de convocation), inséré dans l'édition du Lundi 06 Mai 2024 du journal L'OPINION, ont été adoptées à l'unanimité par ladite assemblée et n'ont subi aucun changement.

Ainsi, les états de synthèse relatifs à l'exercice 2023, approuvé tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 29 mars 2024 et tels qu'ils ont été publiés à l'occasion de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes, n'ont subi aucune modification.

L'Assemblée Générale a approuvé également :

- La démission de **M. Hassan BENJORFI** de ses fonctions d'Administrateur, et la nomination de **Madame Badiaa BENBADRI**, en remplacement.
- La nomination de **Madame Amina MENJRA**, en qualité d'Administrateur au sein du conseil d'administration de la Société.
- La nomination de **M. Hicham CHERKAOUI** du cabinet **Coopers Audit Maroc SA** en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de trois ans, en remplacement du commissaire aux comptes **BDO Audit Tax Advisor** dont le délai légal de ses mandats successifs et cumulatifs est arrivé à terme (soit 12 ans)